

## SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT ET AUX ACTIVITÉS À MOINDRE COÛT

**Durée** 14 heures  
**Lieu :** sur site en Occitanie

### Public visé

Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur  
Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).

### Prérequis

Être à jour de son agrément (Assistant maternel)  
Être en contrat avec un employeur

### Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées.  
Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.  
Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation.  
Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation

### Moyens et supports pédagogiques

Vidéo projection  
Étude de cas concrets

### Moyens et supports pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :  
Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique  
Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences

### Financement de la formation

Le plan de développement des compétences

### Points forts

Une formation animée par une spécialiste de l'environnement "vert" en MAM. Ayant reçu un prix de la Région Occitanie pour un projet d'ouverture de MAM "écolo" et des activités de l'enfant liées à l'environnement.

### Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en mesure de sensibiliser l'enfant à l'environnement et de se servir de la nature de proximité comme un outil participant au développement de l'enfant, de son imaginaire et de sa créativité.

### Description

#### SAVOIRS :

- Les lieux et personnes ressources tels que des jardins partagés et des associations de proximité.
- Les différentes activités en lien avec les minéraux, les végétaux et les animaux.
- Les apports de l'environnement dans le développement global de l'enfant, de son imagination et sa créativité.
- Le rôle et la posture de l'adulte dans la démarche de sensibilisation environnementale.
- Les recettes naturelles pour les activités créatives.

#### SAVOIR-FAIRE :

- Intégrer dans son projet d'accueil la place accordée à la découverte environnementale en mettant en avant les apports pour l'enfant.
- Analyser les potentiels de son environnement de proximité et/ou d'un site en particulier.
- Prévoir des temps dans la nature dans l'organisation hebdomadaire, en alternant jeux spontanés et découvertes avec des activités plus dirigées.
- Créer une ambiance favorisant la découverte et l'expérimentation.
- Accompagner l'enfant dans le plaisir de la découverte, l'émerveillement et le ressenti de ses émotions liées à la découverte de la nature.
- Construire une séance d'animation « éveil à la nature » en utilisant les outils et approches pédagogiques adaptés.
- Appliquer les règles de sécurité et se prémunir des autorisations éventuelles pour toutes sorties à l'extérieur.
- Favoriser les activités à moindre coût en utilisant notamment du matériel de récupération ou les éléments recueillis dans la nature.
- Sensibiliser l'enfant au respect de la nature, en transmettant les bons gestes éco citoyens avec des messages, clairs, positifs adaptés à l'enfant.
- Favoriser l'implication des familles au travers une sortie à l'extérieur.
- Proposer une ritualisation de ces rencontres environnementales afin que l'enfant prenne conscience et formalise son rapport à la nature.

#### SAVOIR-ÊTRE :

- Être observateur
- Être curieux



Code : MICDCE21

# Financement de la formation

## Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,54€ de l'heure\* (Nb d'heures de formation x 4,54€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. \* Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

## Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

